

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'A.D.L.F du 27 novembre 2009.

Institut de Puériculture de Paris

Etaient Présents : le Président Pr Voyer, le Vice-Président Pr Jean-Charles Picaud, Le Secrétaire Général Dr Claude Billeaud , La Trésorière (Elizabeth Blocher) étaient excusée, le secrétaire- adjoint Patrice Piquet, les représentants de 18 lactarium, seul le lactarium de Strasbourg était absent.

1) Compte rendu de la réunion de Vienne de l'EMBA (European Milk Bank Association)

Outre les exposé scientifique il s'agissait du lobbying auprès de l'Europe pour obtenir des financements pour des travaux scientifiques inter lactarium d'une part et de rédiger les statuts de l'association. Les présidents italiens et Britanniques vont y participer avec notre président Pr Guy Putet en janvier 2010.

2) Programme NICE (National Institute for health and Clinical Excellence)

Texte de recommandations publié au Royaume-Uni. Il est similaire aux recommandations de l'HAS. Cependant il est moins rigoureux que le guide des bonnes pratiques de l'AFSSAPS. Texte qui risque de concurrencer le guide des bonnes pratiques car il sera rédigé en anglais, d'où l'intérêt de traduire le texte français en anglais, ce qui devrait être le cas début 2010 (Mr Palluy).

Il existe quelques textes dans d'autres pays. En suède, le texte de recommandation préconise par exemple des analyses bactériologiques au hasard sur un don sur 10. Les transfusions et les transplantations d'organes sont pris en compte dans le questionnaire de sante que si elles ont lieu dans l'année qui précède le don du lait.

Pour les recommandations italiennes, voir le site des lactariums italiens, AIBLUD : <http://www.aiblud.org/file/BLUD.PDF>

3) Décret sur les lactariums

Ce Décret sera publié au printemps 2010 et sera suivi d'une circulaire d'application et de deux arrêtés, un sur les sérologies et l'autre sur le régime d'autorisation d'exercer. C'est l'Agence Régionale de Santé qui autorisera (auparavant, c'était le préfet).

4) Retour sur les audits des lactarium

Douze lactariums ont été audités à ce jour. Les lactariums de Paris, Saint-Brieux , Rennes, Tours , Amiens , Lille, Cherbourg , Brest, Orléans, Bordeaux, Marmande et St Etienne se sont exprimés sur les principaux écarts constatés par l'AFSSAPS.

Les points importants qui reviennent souvent sont :

- nécessité d'améliorer la tracabilité : informatiser, tracabilité des lots de biberons, récupération des résultats bactériologiques, documenter la qualification des appareils, identification du préleveur de sang, ...
- nécessité d'améliorer l'état de certains locaux
- nécessité d'établir des fiches de procédures (ex : surveillance des pasteurisateurs, ...)
- nécessité de double contrôle de la libération des lots

C.B. RV

- nécessité d'établir une fiche de poste pour le médecin, le cadre et la secrétaire du lactarium
- nécessité de disposer des moyens de contrôler la température du lait
- nécessité d'établir un cahier de démarche qualité
- -nécessité de réaliser les prélèvements bactériologiques post-pasteurisation
- nécessité de disposer d'une autorisation administrative de fonctionner

Il est noté par les lactariums audités que cet audit a eu des effets plutôt positifs sur la mobilisation des équipes administratives et techniques des établissements qui hébergent un lactarium. Ceci a abouti à une amélioration de la qualité du fonctionnement et à une reconnaissance du lactarium par l'administration.

NB : le lactarium de Lille précise que son activité a augmenté de 6000 à 9000 L/an de lait traité en 4 ans. La collecte, qui repose sur des actions de promotion efficaces, est abondante et le nombre de donneuses est important. Produisant plus de lait que les besoins des enfants prématurés hospitalisés à Lille, ils ont décidé d'arrêter le don de lait au 3^e mois, évitant ainsi de refaire les sérologies et réduisant les coûts liés à la collecte, ce qui aboutit à un budget actuel à l'équilibre. Ceci souligne l'importance de la qualité de la promotion et du soutien de l'allaitement.

5) Election du bureau

Le Nouveau bureau a été élu à l'unanimité de 18 voix pour chacun des membres, seul le lactarium de Strasbourg qui était absent n'a pas pu s'exprimer

Le résultat =

Président : Jean-Charles Picaud (Lyon)

Vice-Présidente : Cécile Bosher (Nantes)

Secrétaire Général : Claude Billeaud (Bordeaux)

Trésorier : Patrice Piquet (Marmande)

Chargée des relations extérieures : Virginie Rigourd

Le Trésorier Patrice Piquet chargé de la tenue des comptes ainsi que le Président le Pr Jean-Charles Pcaud ont droit à la signature du compte bancaire.

Les statuts doivent être modifiés pour tenir compte de ces modifications et pour préciser que l'ADLF peut percevoir des subventions publiques et privées.

La cotisation reste à 120€ par an par lactarium

Elle servira à aider au financement du repas de Paris en novembre. Il est convenu que la moitié de ce que rapportent les cotisations pourra être attribué à l'organisateur local du congrès de Printemps.

Après le règlement de 2000€ à Tours il reste en épargne environ 10000€ sur le compte.

Le congrès de printemps se déroulera à Lyon les 28 et 29 Mai 2010

La réunion de Paris se tiendra le 3eme vendredi de Novembre pour permettre à Madame Gremmot d'y assister

Le congrès de printemps 2011 sera organisé par Nantes

6) Logiciel

La société Mediware, basée à Toulouse et très active en haute Garonne, propose un logiciel de gestion du lait : projet « Medical Object »

Elle a été mandatée par le lactarium de Brest pour réaliser son logiciel. Le travail est bien avancé puisqu'une première version doit être livrée à Brest début 2010.

C'est un produit modulable en fonction de chaque lactarium avec la possibilité d'un serveur national. Il est validé par la CNIL et par le GIP-CPS.

On pourra donc y avoir accès soit par login et mot de passe soit avec la carte CPS. On aura en direct sur chaque dossier les résultats de laboratoire.

La traçabilité est assurée du lactarium jusqu'à la biberonnerie. Pour les établissements qui ont une gestion commune du lactarium à la biberonnerie, la traçabilité pourra aller jusqu'au bébé.

Pour l'acquisition tout dépend de la volonté de chaque établissement, mais il est parfaitement interfaçable avec les dossiers patients personnalisés de chaque hôpital. Le coût est entre 20000€ et 50000€ (sans compter : douchettes, interfaces, et maintenance), selon la taille du lactarium. En cas d'achats groupés le prix sera plus avantageux.

Ce logiciel fait l'état des stocks du lait jeté, les commandes mais ne peut pas faire la gestion du lactarium qui est mieux effectué par un logiciel de comptabilité.

7) **Juriste**

Problème de la juridiction des conseils par téléphone

Rappel sur les 3 responsabilités : civile, pénale et disciplinaire

Au lactarium il y a 3 catégories de personnel :

- médical : médecin et sage-femme
- les auxiliaires médicales : puéricultrices
- le para-médical : auxiliaires de puéricultrices

Diagnostic

Médecin : diagnostic médical

Sage-femme : diagnostic médical

Puéricultrices : diagnostic infirmier

Auxiliaire : rien

Secrétaire : rien

Prescriptions

Médecin

Sage-femme : liste prévue

Puéricultrice et Auxiliaire : ni médicament, ni dispositif (tire-lait par ex)

Secrétaire : rien

Toute action effectuée en dehors des compétences engage sa responsabilité pénale (exercice illégal de la médecine). Si le médecin demande à la personne de sortir de son champ de compétences, il engage sa responsabilité pénale. Il a été publié en juillet 2009 un texte sur le transfert de compétence; pourquoi cela n'existerait pas pour les lactariums? Mais tout transfert de compétence entraîne aussi un transfert de responsabilité. L'HAS devrait à l'avenir définir les protocoles pour permettre cela.

En cas d'urgence la puéricultrice peut mettre en œuvre un protocole prévu et signé par le Médecin.

Quel est le cadre juridique de la consultation téléphonique ?

Il y a 2 domaines autorisés : la régulation médicale comme le SAMU et la télé médecine

Au lactarium on peut simplement donner des conseils hygiéno-diététiques ; encore d'interroger la patiente pour bien savoir si les conseils ont été compris. Le meilleur moyen est de se mettre en relation avec son médecin traitant, avec l'accord de la personne.

La « promotion de l'allaitement maternel » est le seul élément figurant dans les textes réglementaires qui régissent les lactariums, qui pourrait justifier une activité de « consultation » dans les lactariums. Il faut donc, quand on rédige l'organigramme de fonctionnement d'un lactarium, faire apparaître cette activité de « consultation ».

CB
PV

8) Pasteurisateur à air

90 biberons maximum

Température de départ

Température de départ	Température d'arrivée	Délai
+4°	+62,5°	1h13
+62,5°	+62,5°C	0h30
+62,5°	+4°	1h30
+4°	-18°	2h22
-18°	+4°	3h11

Guy Putet a demandé de faire dans un délai de 6 mois de nouveaux tests pour vérifier si le délai réglementaire sur les aliments est respecté soit 1h entre +10° et +62,5°.

9) Traitements maternel en cas de récurrence de contamination du lait à Staphylocoques aureus

Désinfection nasale qui est l'un des sites les plus fréquents de ce germe et Douche journalière avec Hibiscrub pendant une période de 10 jours.

Fait le 14 Décembre 2009

Le Président

Pr Marcel Voyer



Le Secrétaire Général

Dr Claude Billeaud

